Centre Régional de Formation
à la Sûreté de l'Aviation de l'OACI

AFSAC
ICAO ASTC Tunis



Atelier sur le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC)

Formation Certifiante par l'OACI | **Durée:** 05 Jour(s) | **Langue de la formation :** Français

Contact d'inscription : training@afsactunisie.com | +216 20199950/+216 98333330

But de l'Atelier :

L'atelier vise à permettre aux participants de comprendre, rédiger et réviser le Programme National de Sûreté de l'Aviation Civile (PNSAC). Ils apprendront les méthodologies appropriées pour développer, maintenir et actualiser le programme, tout en acquérant des compétences pour élaborer un plan national d'urgence en aviation civile.

Objectifs de l'Atelier :

À la fin de cet atelier, les participants seront en mesure de :

- Familiariser les participants avec les exigences du programme national de sureté de l'aviation civile (PNSAC) et leur permettre de rédiger et réviser un tel programme.
- Déterminer la méthodologie appropriée nécessaire pour élaborer un programme national de sûreté de l'aviation civile et les processus visant à en assurer la maintenance les mises à jour et les révisions.
- Élaborer et rédiger un programme national de d'urgence en aviation civile.

Liste des modules :

Module 1 : Méthodologie, Emploi du temps et travaux personnels
Module 2 : Actes d'intervention illicite et contre-mesures
Module 3 : Rôles et responsabilités au plan organisationnel
Module 4 : Autorité légale
Module 5 : Zones de sûreté à accès règlementé
Module 6 : Zones réglementées et contrôle d'accès
Module 7 : Grille d'évaluation de conformité.

Destinataires :

Il est recommandé que les candidats soient au niveau des cadres supérieurs ou intermédiaires au sein de l'autorité appropriée de l'État qui sont responsables du contrôle, de la rédaction, de révision, de la mise à jour et / ou de la mise en œuvre du PNSAC.

Conditions d 'admission :

Les stagiaires devront répondre aux critères ci-après :

- Avoir suivi avec succès les formations suivantes ou équivalentes :
  - Base de sûreté (123 Base-OACI).
  - Gestion de la sûreté.
- Avoir suivi avec succès le cycle d'enseignement supérieur ou un niveau d'éducation équivalent.
- Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue d'enseignement du cours.